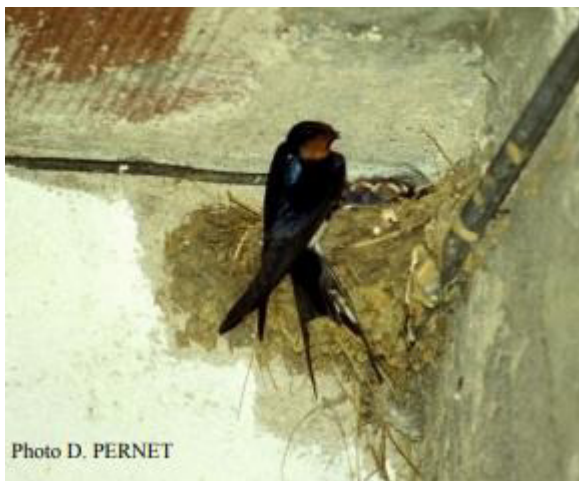


Connaître et protéger les hirondelles

Les hirondelles appartiennent à la famille des Hirundinidés. Les espèces présentes en Lorraine sont migratrices et, après avoir traversé la Méditerranée, hivernent en Afrique équatoriale. Ces oiseaux très grégaires nichent généralement en colonies lâches. Leur régime alimentaire insectivore permet d'éliminer naturellement beaucoup d'insectes volants. Les hirondelles sont des oiseaux protégés. **Leur destruction ainsi que celle de leur nid est interdite et ce à n'importe quelle période de l'année.** Cette fiche vous explique comment les attirer et les protéger dans vos bâtiments tout en évitant les salissures éventuelles.

Carte d'identité de nos hirondelles



L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :

Longueur : 20 cm.

Anciennement dénommée Hirondelle de cheminée, cette hirondelle fréquente les bâtiments agricoles, granges, garages... C'est à l'intérieur de ceux-ci qu'elle construit un nid en forme de coupe, façonné avec de la boue et des brins de paille. Elle est donc particulièrement commune à la campagne. Elle se distingue par une gorge de couleur rouge brique et un collier noir, le dessus de son dos est ardoisé et son ventre est blanc. Les plumes de sa queue forment un V prononcé, bordé par deux filets dont la longueur est plus grande chez le mâle que chez la femelle.

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) :

Longueur : 12,5 cm.

Cette espèce niche en milieu urbain. Son nid est habituellement construit à l'extérieur des bâtiments, sous le rebord d'un toit, d'une fenêtre ou d'un balcon. Constitué de boue, il forme une coupe dont le haut est plaqué contre une paroi et ne possède qu'une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau. L'Hirondelle de fenêtre se distingue par sa gorge et son ventre blancs, son dos bleu métallique foncé et sa queue en V à peine marquée.



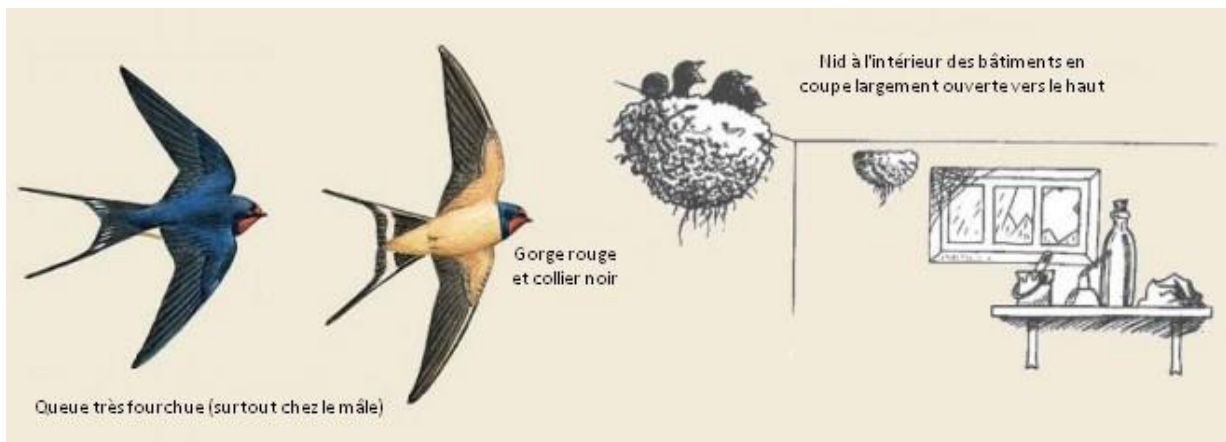
L'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) :

Longueur : 12 cm.

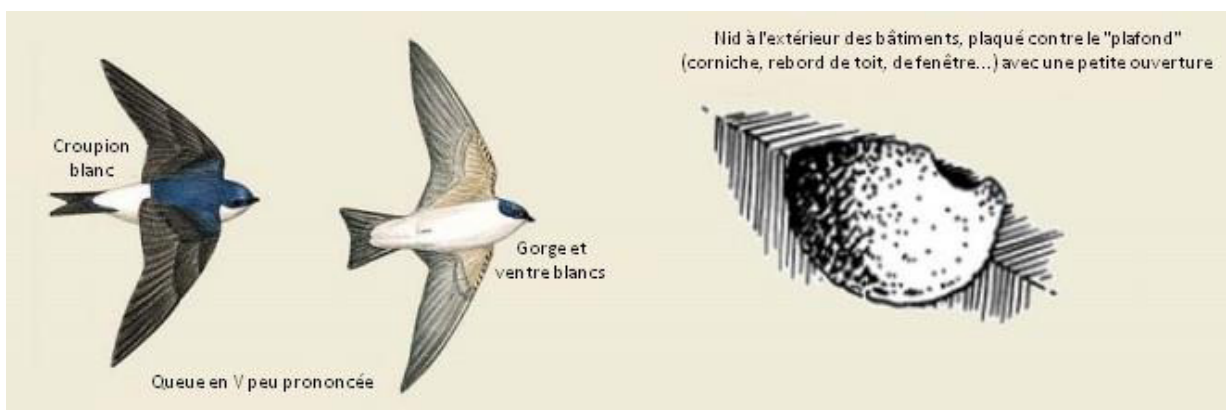
L'Hirondelle de rivage niche en colonies dans des terriers qu'elle creuse dans les berges sableuses des cours d'eau ou dans la paroi des carrières de sable. Elle se distingue grâce à son plumage marron, sa courte queue légèrement échancrée ainsi que son collier pectoral marron soulignant son ventre blanchâtre.

Attention à ne pas confondre !

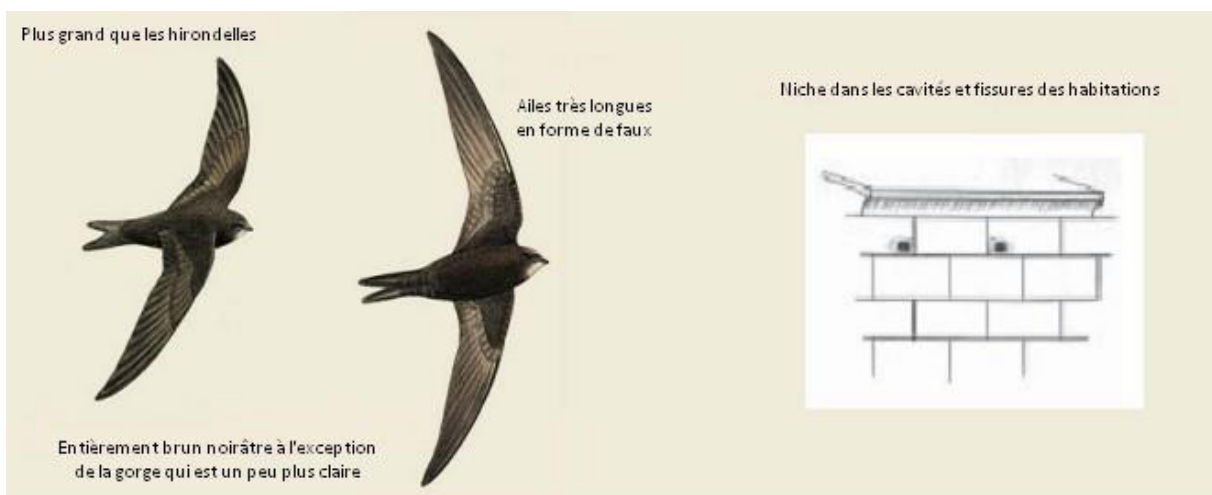
L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :



L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) :



Le Martinet noir (*Apus apus*) :



Comment aider les hirondelles ?

Les hirondelles comme les martinets sont protégés par la loi. Il est interdit de détruire leurs nids, leurs œufs et leurs poussins sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende

Malgré cette protection par la loi, les hirondelles restent menacées par :

- les mauvaises conditions météorologiques sur leur site d'hivernage,
- l'utilisation intensive de pesticides par l'agriculture moderne qui réduit considérablement les populations d'insectes qui constituent la première source de nourriture de ces oiseaux,
- la raréfaction des sites de nidification (les Hirondelles rustiques souffrent de la disparition des édifices ouverts comme les granges et les étables),
- la destruction des nids (les Hirondelles de fenêtre sont les premières victimes des ravalements de façades et du dégoût que peut susciter leurs fientes).

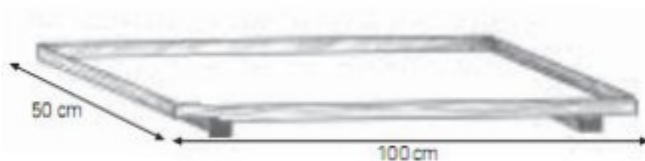
Voici donc quelques astuces pour aider les hirondelles à revenir chez soi :

- ✓ Facilitez-leur la recherche de matériaux nécessaires à la construction du nid en mettant un bac de terre humide à disposition,
- ✓ Offrez-leur des surfaces propices à la construction du nid,
- ✓ Favorisez l'accès des granges, remises, garages aux Hirondelles rustiques,
- ✓ Réduisez les nuisances liées aux fientes en plaçant une plaque de bois sous les nids,
- ✓ Remplacez les nids détruits lors d'un ravalement de façade par des nids artificiels.

I. Les matériaux de construction

Le nid des hirondelles est construit principalement à partir de boue à laquelle sont ajoutés quelques brins d'herbe, de paille ou de laine. Le tout est collé avec la salive de l'oiseau.

Un des problèmes que rencontrent les hirondelles est la réduction des flaques et mares, autrefois nombreuses dans les cours de fermes, fournissant de la boue facilement accessible. En effet, les exploitations d'aujourd'hui sont beaucoup plus « propres » qu'auparavant et il n'est pas rare que les cours soient goudronnées ou gravillonnées pour faciliter le passage des tracteurs.



Sans aller jusqu'à recréer une mare ou des flaques d'eau boueuses, il est possible d'aider les hirondelles en mettant à leur disposition **un bac à boue**.

Il s'agit d'une plaque bordée sur chaque côté par des tasseaux et sur laquelle est déposée une terre limoneuse ou un mélange de sable et d'argile. La boue doit être maintenue humide sans pour autant être liquide ; la consistance idéale est obtenue lorsqu'il est possible d'en faire des boulettes, comme avec de la pâte à modeler.

II. Les surfaces propices à la fixation des nids

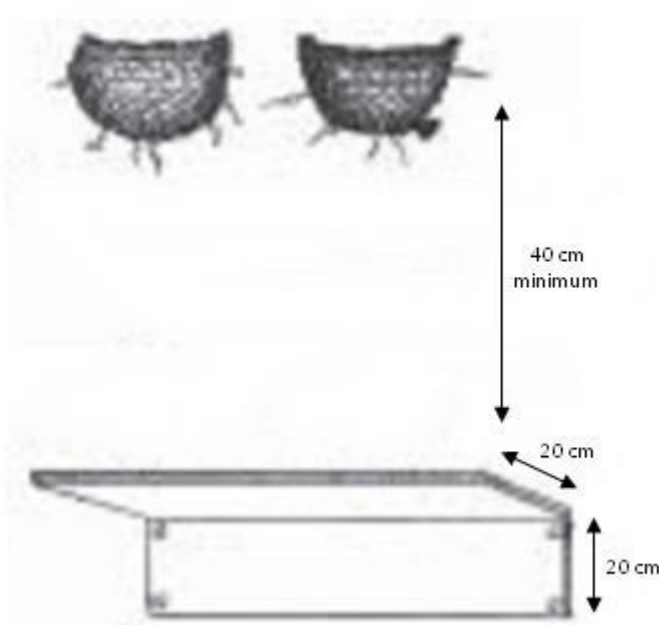
Pour l'Hirondelle rustique, il faut que les murs à l'intérieur du mur présentent une certaine rugosité afin que la boue soit plus facile à coller pour les oiseaux. Il faut donc éviter les revêtements muraux lisses et laisser des aspérités. Lorsque cela est possible, l'idéal est de planter quelques clous ou d'installer des coupes en grillages qui constitueront les fondations du nid.



Pour l'Hirondelle de fenêtre qui fixe son nid sur les bâtiments extérieurs, il faut préférer les crépis à la surface grossière, très granuleuse, plutôt que les surfaces lisses. Si cela n'est pas possible, il reste la possibilité de poser des nids artificiels.

III. Le problème des salissures

Un autre danger qui menace les hirondelles pendant leur période de nidification concerne la présence de salissures blanches engendrées par les fientes. En effet, à force de s'agripper au nid pour nourrir les jeunes, les adultes peuvent laisser quelques déjections en passant. Le mur et le sol deviennent très vite sales sous les nids et dans ces conditions, il est compréhensible que certaines personnes ne supportent plus les nids d'hirondelles chez eux. Certains irresponsables iront même jusqu'à détruire les nids pendant la période de nidification, ce qui est – rappelons le – **rigoureusement interdit**.



Afin d'éviter ce petit désagrément sur les façades, il est possible de placer une planchette horizontale en bois, plastique ou fer à un minimum d'une quarantaine de centimètres sous les nids. Ces planchettes sont fixées au mur à l'aide d'une autre planchette ou à l'aide d'équerres. Il est conseillé d'utiliser des écrous en plastique galvanisé pour éviter une corrosion rapide par les fientes.

IV. Accès au nid

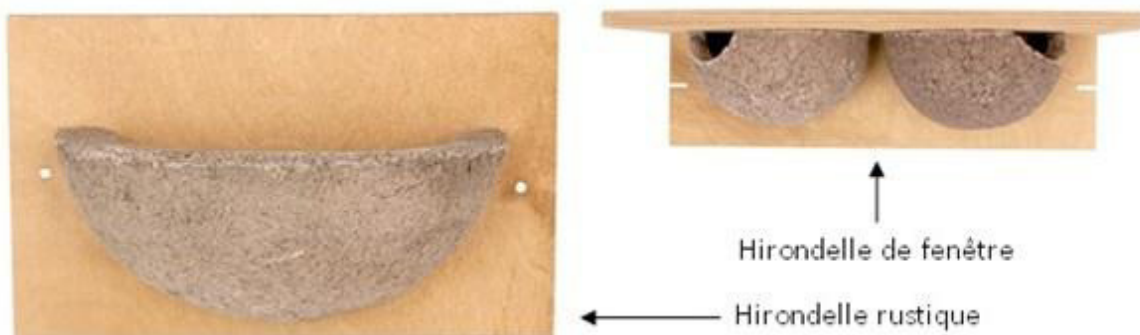
Pour que les Hirondelles rustiques puissent nicher librement dans les bâtiments, vous pouvez favoriser leur accès par des petites ouvertures installées sur les portes ou encore profiter d'ouvertures déjà existantes comme les carreaux et hublots des portes de garages. Cela permet de recréer des passages pour qu'elles puissent faire librement leurs allées et venues lors de la construction des nids et du nourrissage des jeunes. La taille minimum de l'ouverture doit être de 12 x 8 cm.

Mais attention ! Une fois que les hirondelles sont entrées dans le bâtiment et ont commencé à construire leur nid, il faudra prendre garde à ce que le passage reste constamment ouvert et ce jusqu'à la fin de la période de nidification.

V. Rénovation des bâtiments

Pour la rénovation des bâtiments, il faut choisir les périodes hors nidification. Les hirondelles nichent du mois d'avril jusqu'à la fin du mois d'août. Il n'est donc possible d'entrevoir des travaux qu'à partir de la fin du mois de septembre, jusqu'au mois de mars.

La destruction des nids naturels étant interdite par la loi, une demande de dérogation doit être adressée à la DREAL afin d'obtenir l'autorisation de déposer ceux-ci. L'arrêté préfectoral autorisant la dépose, imposera la mise en place de nids artificiels afin de pérenniser le site de nidification. Ces nichoirs en béton de bois sont à la charge du propriétaire de l'habitation, qui peut se les procurer auprès de la LPO.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Ligue pour la Protection des Oiseaux – Moselle



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
MOSELLE

6 rue Saint-Jacques, 57300 HAGONDANGE

Téléphone : 03 87 61 85 83

Mail : secretariat@lpo-moselle.fr

Site web : <https://moselle.lpo.fr>



LPO Moselle